



Les Martres-de-Veyre
naturellement côte
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 septembre 2025

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE.

ONT DONNE POUVOIR : Sylvie CAMUS (procuration à Christophe CHAPUT) - Catherine LOPEZ (procuration à Pascal PIGOT) - Damien COULON (procuration à Gilles DURIF).

ABSENTS : Stéphanie DUBIEN - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Eric Candiolo - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Gloria DIALLO été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2025-05-02

CM du 18 septembre 2025

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « CESSION A TITRE GRATUIT DE BARNUMS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a instauré en mars 2025 un dispositif intitulé « Cession à titre gratuit de barnums », destiné à soutenir les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination des associations locales ;

Considérant que ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, celle-ci étant chargée de son stockage et de sa mise à disposition auprès des associations de son territoire.
Considérant qu'un seul barnum sera attribué par commune.

Considérant que le dispositif est accessible à l'ensemble des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'exception de celles situées dans une métropole.

Considérant que la commune des Martres-de-Veyre souhaite bénéficier de ce dispositif et obtenir un barnum de 3 m x 3 m, afin de le mutualiser et de le mettre à disposition

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **approuve** le projet tel que présenté ;
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'un barnum dans le cadre du dispositif régional « *Cession à titre gratuit d'un barnum à une commune* » ;
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette demande.

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 19 septembre 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT

Le secrétaire de séance,

G. Diallo